

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 29 mars 2022**

**OBJET : Participation du PNRM à la Foire Internationale de Nantes du 02 au 10 Avril 2022 -**

**Président : Monsieur Félix ISMAIN**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 mars, les Membres du Bureau élargi à la Commission des Finances du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Dossiers Finances**

1. Compte Administratif 2021 : Budget Principal
2. Compte Administratif 2021 : Budget Annexe CFME
3. Compte de gestion 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Budget Primitif 2022 – Budget Principal
6. Budget Primitif 2022 – Budget Annexe CFME
7. Cotisations des Membres 2022
8. Autorisation générale et permanente de poursuites
9. Récapitulatif des missions 2021
10. Subvention COS/PNRM 2022

**II – Dossiers Economie durable**

11. Modification des plans de financement des ACI « Elimination des espèces végétales invasives » et « Elimination des espèces animales invasives »
12. Réponse du PNRM à Appel à projet « dératisation de l'ilet Chancel »

**III – Points Information**

13. Participation du PNRM à la Foire de Nantes
14. Présentation du programme d'Animations 2022
15. Questions diverses

**Etaient présents**

***CTM :***

Mesdames Nadia ACCUS-ADAINE – Nadia LIMIER - Messieurs Félix ISMAIN - Olivier MARIE-REINE -

***Communes :***

Messieurs Robert DULYMBOIS(Robert) – Jean-Charles VARACAVOUDIN(Macouba) - Gérard MONSTIN (Carbet) – Christian PALIN (Trinité) – Éric JULTAT (Schoelcher) -

**Etaient absents**

***CTM :*** Madame Lydia BEAULIEU - Messieurs David DINAL - Jean-Claude ECANVIL –Éric DUFEAL -

***Commission Finances :*** Messieurs Christophe SAINT-CYR (Sainte Anne) – Georges GLONDU (Rivière Pilote) – Joël DOMERGUE(François) -

**Avaient donné procuration**

Messieurs Jean MONFORT(Diamant) et Désir DELEPINE(Ducos) à Monsieur Félix ISMAIN(CTM) -

**Absents excusés**

***CTM :*** Madame Marie-Ange RAVIN – Monsieur Marcellin NADEAU -

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°21-29 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte du PNRM en séance du Comité du 04 Août 2021,
- Vu** la délibération n°21-30 relative à l'élection des autres membres du Syndicat Mixte du PNRM en séance du Comité du 04 Août 2021,
- Vu** l'invitation faite au PNRM pour participer à la mise à l'honneur du Village Martinique dans le cadre de la Foire Internationale de Nantes et de bénéficier ainsi d'une opportunité promotionnelle,

Considérant donc la nécessité pour qu'une délégation du Syndicat Mixte du PNRM participe à la 88<sup>ème</sup> édition de la Foire Internationale de Nantes qui aura lieu du 02 au 10 Avril 2022 à Nantes.

Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

### **le Bureau Syndical**

#### Article 1

décide qu'une délégation de 04 personnes dont 1 élu et 3 techniciens du PNRM participeront à la Foire Internationale de Nantes qui aura lieu du 02 au 10 Avril 2022.

#### Article 2

dit que pour la durée de la foire et pour le compte du PNRM, l'Association des Amis du PNRM aura en charge d'assurer la vente des produits patrimoniaux présentés. A cet effet, l'Association pourra s'assurer des services d'un prestataire sur place.

#### Article 3

Les dépenses de cette mission seront prises en charge au titre des crédits prévus dans le budget 2022 pour les missions et déplacements des Délégués et des Agents du Syndicat Mixte du PNRM.

#### Article 4

donne Mandat au Président pour signer la convention entre le PNRM et l'Association des Amis du PNRM et tous les actes nécessaires à la réalisation de cette mission.

#### Article 5

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le 29 mars 2022

Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**Robert DULYMOIS**

